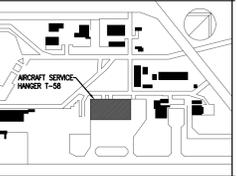


HANGAR T-58

200 COMET PRIVATE, OTTAWA, ONTARIO

PWGSC #R.038348.001

GWA#2016-622



KEY PLAN
PLAN CLE

LÉGENDE D'ALARME À FEU FIRE ALARM LEGEND		
DESCRIPTION	SYMBOL	DESCRIPTION
ANNONCIATEUR D'ALARME INCENDIE		FIRE ALARM ANNUNCIATOR
DETECTEUR DE FUMÉE D'ALARME INCENDIE, AVEC ENSEMBLE D'ASSISE À RELAIS		FIRE ALARM SMOKE DETECTOR C/W RELAY BASE
DETECTEUR DE FUMÉE D'ALARME INCENDIE		FIRE ALARM SMOKE DETECTOR
DETECTEUR DE FUMÉE DE MONTAGE AVEC CONDUIT, À AMÉNAGER AVEC UN INDICATEUR DOUOQUE, LE SYMBOLE « RB » IDENTIFIE LE VENTILATEUR.		DUCT MOUNTED SMOKE DETECTOR C/W LED INDICATOR 'RB' INDICATE THE FAN
POSTE DE TRONÇON D'ALARME INCENDIE		FIRE ALARM PULL STATION
DETECTEUR DE CHALEUR D'ALARME INCENDIE, RÉGLÉ À 157 °C		FIRE ALARM HEAT DETECTOR, 157°C
DETECTEUR DE CHALEUR D'ALARME INCENDIE, RÉGLÉ À 137 °C		FIRE ALARM HEAT DETECTOR, 137°C
DETECTEUR DE CHALEUR D'ALARME INCENDIE, RÉGLÉ À 118 °C		FIRE ALARM HEAT DETECTOR, 118°C
LAMPÉ STROBOSCOPIQUE D'ALARME INCENDIE		FIRE ALARM STROBE LIGHT
HORN D'ALARME INCENDIE, À VALEUR DE SORTIE ÉLEVÉE		FIRE ALARM HORN
INTERRUPTEUR DE DÉBIT D'ALARME INCENDIE #1		FIRE ALARM FLOW SWITCH #1
GÂNE SUPERVISEE D'ALARME INCENDIE #1		FIRE ALARM SUPERVISED VALVE#1
GÂNE SUPERVISEE D'ALARME STANDPPE #1		FIRE ALARM STANDPIPE SUPERVISED VALVE#1
MANOMÈTRE À CONTACT D'ALARME INCENDIE #1		FIRE ALARM PRESSURE SWITCH#1
ALARME DE MANOMÈTRE À CONTACT D'ALARME INCENDIE #1		ALARM PRESSURE SWITCH #1
MANOMÈTRE À BASSE PRESSION D'ALARME INCENDIE #1		LOW PRESSURE SWITCH #1
RELAIS À DOUBLE TENSION D'ALARME INCENDIE #1		FIRE ALARM DOUBLE VOLTAGE RELAY #1
CONTACT		CONTACT
ENSEMBLE À MODE DOUBLE ET À SECTIONNEMENT DE DÉROULEMENT		FAULT ISOLATION MODUAL
MODULE D'ALARME INCENDIE		FIRE ALARM MODUAL
FIN DE LIGNE RESISTANCE D'ALARME INCENDIE		FIRE ALARM END OF LINE RESISTOR
GÂNE SOLENOÏDE 24V POUR GICLIER		SOLENOID VALVE 24V FOR SPRINKLER
GÂNE SOLENOÏDE 120V POUR POUR LE RELACHE DE PORTE		SOLENOID VALVE 120V FOR DOOR RELEASE
TÉNON ÉLOIGNÉ LED		REMOTE LED LIGHT
MODULE D'ISOLATION D'ALARME INCENDIE		FIRE ALARM ISOLATION MODUUE
MONITEUR DE ZONE ADRESSABLE D'ALARME INCENDIE		FIRE ALARM ZONE ADDRESSABLE MONITOR

WATER/FOAM FIRE SUPPRESSION SYSTEM / SYSTÈME D'EXTINCTION D'INCENDIE EAU / MOUSSE		
DESCRIPTION	SYMBOL	DESCRIPTION
EXTINCTION DES INCENDIES - INTERRUPTEUR DE DÉBIT #1		FIRE SUPPRESSION - FLOW SWITCH #1
EXTINCTION DES INCENDIES - VALVE SUPERVISEE #1 EAU / MOUSSE		FIRE SUPPRESSION WATER / FOAM SUPERVISED VALVE #1
EXTINCTION DES INCENDIES - MANOMÈTRE À CONTACT D'ALARME INCENDIE#1		FIRE SUPPRESSION PRESSURE SWITCH #1
DETECTEUR D'ALARME DE FLAMME AVEC MODULE ADRESSABLE		FIRE ALARM FLAME DETECTOR C/W ADDRESSABLE MODULE
VALVE SOLENOÏDE 24V POUR LIGNE EAU / MOUSSE		SOLENOID VALVE 24V FOR WATER/FOAM LINE

LÉGENDE D'ALIMENTATION POWER LEGEND		
DESCRIPTION	SYMBOL	DESCRIPTION
TRANSFORMATEUR		TRANSFORMER
MOTEUR ELECTRIQUE		ELECTRIC MOTOR
TABEAU, DE MONTAGE EN SURFACE		SURFACE MOUNTED PANEL
DISPOSITIF EXISTANT DE MANOEUVRE DE PORTE		EXISTING DOOR OPERATOR
ELEMENT À BATTERIE(S) DE SECOURS EN CAS D'URGENCE		EMERGENCY BATTERY PACK

AVIS À L'ENTREPRENEUR D'ALARME INCENDIE

L'ENTREPRENEUR CHARGÉ DES INSTALLATIONS D'ALARME INCENDIE DOIT ÊTRE RESPONSABLE DU SYSTÈME D'ENTRETIEN, DES LA MISE EN ROUTE DES TRAVAUX ET CE, COMPTE TENU DE L'ADRESSE DE FAUSSE ALARME, LE DÉSARMEMENT D'UNE PIÈCE COMPOSANTE QUELCONQUE ET ANCI DE SUITE.

LÉGENDE D'ABREVIATION ABBREVIATION LEGEND		
ABREVIATION	SYMBOL	DESCRIPTION
DE MONTAGE AU PLAFOND	C	CEILING MOUNTED
DAMNAGE EXISTANT, À CONSERVER	E	EXISTING TO REMAN
OUVRAGE EXISTANT, À DE MONTAGE AU PLANCHER	F	FLOOR MOUNTED
ARTICLE NEUF	N	NEW
ARTICLE À REMPLACER INCLANT LE CONDUIT ET FLAGE	R	REPLACE C/W CONDUIT AND WRING
ENSEMBLE D'ASSISE À RELAIS	RB	RELAY BASE
ENSEMBLE D'ASSISE À RELAIS DE TYPE ÉTANCHE AUX INTÉPERRES	WP	WEATHERPROOF
AU-DESSUS DU PLANCHER FIN	A.F.F.	ABOVE FINISH FLOOR
À L'ÉPREUVE D'EXPLOSION	XP	EXPLOSION PROOF
INDIQUE L'ESCALIER 'S'		INDICATE STAIR 'S'
INDIQUE L'ASCENSEUR 'E'		INDICATE ELEVATOR 'E'

EXISTING CONDUIT AND WIRING

- EXISTING CONDUIT AND WIRING ARE NOT TO BE RE-USED, UNLESS OTHERWISE NOTED.
- T-TAP CONNECTION WILL NOT BE ACCEPTED.

CONDUIT ET FILAGE EXISTANT

- CONDUITS ET CÂBLAGE EXISTANTS, DOIVENT PAS ÊTRE RÉUTILISÉS, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- LES CONNEXIONS À RACCORDS EN T TAP NE SONT PAS ACCEPTABLES.

DRAWING LIST / BORDEREAU DE DESSIN		
DRAWING#	TITLE	DESCRIPTION
E.001	TITLE SHEET - PAGE TITRE	
E.002	FIRE ALARM RISER - CANNALISATION D'ALARME INCENDIE	
E.301	FIRE ALARM-GROUND LEVEL-NW, ALARME INCENDIE-REZ-DE-CHAUSSEE N-O	
E.302	FIRE ALARM-GROUND LEVEL N-E, ALARME INCENDIE-REZ-DE-CHAUSSEE N-E	
E.303	FIRE ALARM-GROUND LEVEL S-W, ALARME INCENDIE-REZ-DE-CHAUSSEE S-O	
E.304	FIRE ALARM-GROUND LEVEL S-E, ALARME INCENDIE-REZ-DE-CHAUSSEE S-E	
E.305	FIRE ALARM PUMP ROOM, ALARME INCENDIE SALLE DE POMPE	
E.306	FIRE ALARM SECOND LEVEL N-W, ALARME INCENDIE DEUXIEME NIVEAU N-O	
E.307	FIRE ALARM SECOND LEVEL N-E, ALARME INCENDIE DEUXIEME NIVEAU N-E	
E.308	FIRE ALARM SECOND LEVEL S-W, ALARME INCENDIE DEUXIEME NIVEAU S-O	
E.309	FIRE ALARM SECOND LEVEL S-E, ALARME INCENDIE DEUXIEME NIVEAU S-E	
E.310	FIRE ALARM MECHANICAL ROOM, ALARME INCENDIE SALLE MÉCANIQUE	
E.311	FIRE ALARM ROOF LEVEL, ALARME INCENDIE NIVEAU DU TOIT	
E.003	POWER ONELINE DIAGRAM, SCHEMA UNILINÉAIRE	

NOTE TO FIRE ALARM CONTRACTOR

FIRE ALARM CONTRACTOR IS RESPONSIBLE FOR FUTURE SYSTEM ONCE WORK STARTS, INCLUDING ADDRESSING FALSE ALARM, COMPONENT FAILURE, ETC.

NOTES DU PROJET	
A. GÉNÉRALITÉS	<ol style="list-style-type: none"> SE REPORTER AU DEVS AVANT LA MISE EN ROUTE DE N'IMPORTE QUEL TRAVAIL. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE EST RESPONSABLE DE RECOUVRIR ET D'IMPERSONNER LES ACCÉSSIONS DU REPRÉSENTANT DU MINISTRE ET CE, Y COMPRIS LES CHAÎNES, LES MURÉES ET LES ARTICLES DU GÉNIE. LA RÉALISATION DES TRAVAUX QUI SONT CONÇUS ÊTRE BRÛLANTS ET (OU) DÉGAGER DES OUEURS DESAGRABLES DOIT ÊTRE CONFORME AUX STIPULATIONS PORTÉES DE LA SECTION 01 00 10 - PARAGRAPHES 1.5 - ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX. AVANT LA MISE EN ROUTE DE TRAVAUX DANS N'IMPORTE QUELLE ZONE, L'ENTREPRENEUR SE DOIT DÉTACHER TOUS LES DOMMAGES EXISTANTS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE EN CAUSE ET D'ÊTRE FAIRE PART AU REPRÉSENTANT DU MINISTRE (PAR COMMUNES C/L, L'ON PEUT PARLER DE TROUS, DE DOMMAGES (DEAU, DE LENTILLES DE LUMIÈRES BRÛLÉES ET ANCI DE SUITE). LE PART QUE L'ENTREPRENEUR NE SOUHAITE PAS LES DOMMAGES EXISTANTS AU REPRÉSENTANT DU MINISTRE ENTRAINERA UN PASSAGE DE LA RESPONSABILITÉ DE CES DOMMAGES À L'ENTREPRENEUR, QUI SE DOITRA DE LES RÉPARER À SES FRAIS. L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE RÉPARER TOUS LES DOMMAGES RÉCENTS QU'IL AURA CRÉÉ AU COURS DE CE PROJET TELQUE PRÉSENTÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTRE.
B. SYSTÈME EXISTANT D'ALARME INCENDIE	<ol style="list-style-type: none"> TABEAU PRINCIPAL EXISTANT D'ALARME INCENDIE, MONTÉ AU REZ-DE-CHAUSSEE DANS L'ENTRÉE PRINCIPALE. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE SE DOIT DÉTACHER UN LIEN ENTRE LE NOUVEAU SYSTÈME PRINCIPAL D'ALARME INCENDIE ET LE TABEAU EXISTANT D'ALARME INCENDIE ET CE, TOUT AU LONG DU PROJET, ET LES DEUX DOIVENT ÊTRE OCCUPÉES ET FAIRE UNE LIGNE DU NOUVEAU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE COMPLÈTE, MS EN SERVICE ET ACCEPTÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTRE ANSI QUE PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES. LE TABEAU EXISTANT D'ALARME INCENDIE DOIT RESTER EN L'ÉTAT OPÉRATIONNEL, JUSQU'À CE QUE LE NOUVEAU SYSTÈME SOIT COMPLÈTE, MS EN SERVICE ET ACCEPTÉ PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES. LE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE DOIT ÊTRE À L'ÉTAT COMPLÈTEMENT OPÉRATIONNEL AVANT DE QUITTER LES LIEUX À LA FIN DE CHAQUE QUART DE TRAVAIL. FOURNIR UN RAPPORT D'INCENDIE POUR LA VÉRIFICATION DES CIRCUITS AFFECTÉS AVANT DE QUITTER LES LIEUX À LA FIN DE CHAQUE QUART DE TRAVAIL.
C. OUVRAGES DE DÉMOLITION	<ol style="list-style-type: none"> UNE FOIS LE NOUVEAU TABEAU D'ALARME INCENDIE COMPLÈTE, MS EN SERVICE ET ACCEPTÉ PAR LE REPRÉSENTANT DU MINISTRE ANSI QUE PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES, L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE SE DOIT DÉTACHER L'ENSEMBLE DU SYSTÈME EXISTANT D'ALARME INCENDIE, Y COMPRIS LES CONDUITS ET LE CÂBLAGE ANCI QUE LES DISPOSITIFS ADHÉRENT QUE L'ENLÈVEMENT TOTAL DE CES ÉLÉMENTS NE SOIT PAS POSSIBLE. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE SE DOIT DÉTACHER L'ENSEMBLE DES BOÎTES, RÂPÉRIER ET DE PRENDRE LE TOUT, APRÈS D'ASSURER LES OUVRAGES RÉPARÉS AUX FINS EXISTANTS ET CE, À LA SATISFACTION DU REPRÉSENTANT DU MINISTRE. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE EST RESPONSABLE DE: <ol style="list-style-type: none"> D'ENLÈVER TOUS LES OUVRAGES COMPRIS DANS UNE STRUCTURE À COTE D'ÉTANÇONNAGE.
D. NOUVEAUX DISPOSITIFS DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE	<ol style="list-style-type: none"> MONTER LE NOUVEAU TABEAU D'ALARME INCENDIE EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATEURS. REPLACER LES CONDUITS ET CÂBLES D'ALARME INCENDIE, DOIVENT ÊTRE DE CLASSIFICATION 'A' ET CE, SANS EXCEPTION. LE MONTAGE DE NOUVELLES PRESSES COMPOSANTES DOIT ÊTRE FAIRE DE SORTIE À EN ARRIVER À LA PRODUCTION D'UNE APPARENCE D'ENSEMBLE NON ENCOMBRÉE, À LA SATISFACTION DU REPRÉSENTANT DU MINISTRE. CÂBLAGE ET CONDUITS EXISTANTS <ol style="list-style-type: none"> CONDUITS EXISTANTS, NE DOIVENT PAS ÊTRE RÉUTILISÉS SAUF INDICATION CONTRAIRE. SE REPORTER AU DEVS, LE CÂBLAGE DOIT ÊTRE DE CLASSIFICATION 'A' +.
E. DISPOSITIFS DE RETENUE DE PORTES	<ol style="list-style-type: none"> L'ON SE DOITRA DE CONFIRMER LA TENSION QUI PLACE, À L'EMPLACEMENT DES DISPOSITIFS EXISTANTS DE RETENUE DE PORTES. PRÉVOIR DES RELAIS ASSORTIS. UN NOMBRE LIMITÉ DE DISPOSITIFS EXISTANTS DE RETENUE DE PORTES SONT RACCORDES À L'ALARME INCENDIE.
F. DISPOSITIFS DE MANOEUVRE DE PORTE	<ol style="list-style-type: none"> RACCORDER LES DISPOSITIFS EXISTANTS DE MANOEUVRE DE PORTES MONTÉS DANS LES DOCUMENTS AU NOUVEAU TABEAU D'ALARME INCENDIE. RETRACER LES CIRCUITS DE COURANT EXISTANTS ET CE, POUR CHAQUE DISPOSITIF DE MANOEUVRE DE PORTE. PRÉVOIR UN RELAIS À L'EMBOUCHEMENT DU TABEAU DE COURANT ET CE, POUR DÉMARRER LES CIRCUITS EXISTANTS QUI ALIMENTENT LE MÉCANISME DE MANOEUVRE DE PORTE ET CE, DES LE SIGNALISATION D'ALARME INCENDIE. PRÉVOIR UNE ÉTOILETTE À L'EMPLACEMENT DE CHAQUE MÉCANISME DE MANOEUVRE DE PORTE AFFECTÉ, APRÈS D'IDENTIFIER LE TABEAU ET LE NUMÉRO DE CIRCUITS.
G. RAPPEL D'ASCENSEUR	<ol style="list-style-type: none"> TRANSFERIR ASCENSEUR RAPPEL AU NOUVEAU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE. COORDONNER LE TRAVAIL AVEC L'ENTREPRENEUR D'ASCENSEUR / PAYER LES FRAIS ASSOCIÉS. LES ASCENSEURS DOIVENT ÊTRE DÉPLACÉ AUTOMATIQUE À L'ÉTAGE D'ÉVACUATION ET / OU À L'ÉTAGE ALTERNATIVE.
H. KLAXONS	<ol style="list-style-type: none"> PRÉVOIR DE NOUVELLES BOUCLES DE KLAXON ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES.
I. DÉTECTEURS DE FUMÉE DE MONTAGE AVEC CONDUITS	<ol style="list-style-type: none"> REPLACER LES DÉTECTEURS EXISTANTS DE FUMÉE DE MONTAGE AVEC CONDUITS.
J. INTERRUPTEURS DE GICLIER	<ol style="list-style-type: none"> DISPOSITIFS EXISTANTS, À RECONNECTER À UN NOUVEAU TABEAU D'ALARME INCENDIE.
K. COMMANDE DE VENTILATEUR	<ol style="list-style-type: none"> TRANSFERIR LE CONTRÔLE DES VENTILATEURS EXISTANTS AU NOUVEAU TABEAU D'ALARME INCENDIE. LA FONCTION DE COMMANDE DOIT RESTER LA MÊME (EMCS). SE REPORTER AUX DESSINS APRÈS DE RETROUVER L'EMPLACEMENT EXISTANT.
L. ACCÈS SPÉCIAL POUR PUIITS D'ASCENSEUR, ETC.	<ol style="list-style-type: none"> L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE EST RESPONSABLE DE PRENDRE LES ARRANGEMENTS QUI S'IMPOSENT POUR L'ACCÈS À CES ZONES; EN OUTRE, IL SE DOITRA D'ASSURER LES CÔTÉS S'Y RATTACHANT.
M. ESSAI DÉFINITIF APRÈS DE LA VILLE D'OTTAWA	<ol style="list-style-type: none"> LE RAPPORT DÉFINITIF DE VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS D'ALARME INCENDIE DOIT COMPRENDRE TOUS LES NIVEAUX SOUVRES ET CE, POUR TOUTES LES ZONES. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE DOIT FOURNIR UNE CONFIRMATION ÉCRITE QUE LE NOUVEAU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE A ÉTÉ INSTALLÉ POUR RÉPONDER À LA NORME CAN/ULC-5524. À LA FIN DE LA CONSTRUCTION ET UNE FOIS QUE LE NOUVEAU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE AURA ÉTÉ VÉRIFIÉ, QUE LE RAPPORT D'ALARME INCENDIE AURA ÉTÉ SOUMIS ET QUE LES MANÈGES AURONT ÉTÉ CORRIGÉS, L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE SE DOITRA DE PRENDRE LES ARRANGEMENTS QUI S'IMPOSENT POUR LA MISE EN ROUTE DE L'ESSAI DÉFINITIF ET CE, POUR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET LE REPRÉSENTANT DU MINISTRE. L'ESSAI COMME TEL DOIT ÊTRE FAIRE EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL, SOIT ENTRE 19 H ET 24 H, TELQUE PRÉSENTÉ DANS CAN/ULC-5527.
N. ALLOCATION D'ARGENT	<ol style="list-style-type: none"> LA DALLE EXISTANTE DANS LA RÉGION DU HANGAR COMPREND UN SYSTÈME DE MISE À LA TERRE AVEC FLAGE. ENTREPRENEUR MÉCANIQUE FOURNI UN NOUVEAU DRAN DANS LA DALLE DU HANGAR. ACCORDER UNE ALLOCATION D'ARGENT DE \$5,000.00 POUR CHAQUE DOMMAGE À LA MISE À LA TERRE (TOTAL DE 20 INCIDENTS) POUR RÉPARER LE SYSTÈME DANS LA DALLE.

PROJECT NOTES	
A. GENERAL	<ol style="list-style-type: none"> PROHIBIT PROCEEDING WITH ANY WORK REFER TO THE SPECIFICATION. THE ELECTRICAL CONTRACTOR IS RESPONSIBLE TO COVER AND SEAL DEPARTMENT REPRESENTATIVE'S ACQUISITIONS INCLUDING SHELVING, FURNITURE, ETC. WORK WHICH IS DEEMED TO BE NOISY / OFFENSIVE ODORS TO BE DONE AS PER SECTION 01 00 10 - PARAGRAPH 1.5 CONSTRUCTION PROGRESS SCHEDULED. PROHIBIT STARTING WORK IN ANY AREA CONTRACTOR TO IDENTIFY TO THE DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE ALL EXISTING DAMAGE IN AREA (IE, HOLES, WATER DAMAGE, BROKEN FUTURE LENS, ETC.) PRIOR TO IDENTIFY THE EXISTING DAMAGE TO THE DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. THE CONTRACTOR WILL BE RESPONSIBLE TO REPAIR ANY EXISTING DAMAGE AT HIS EXPENSE. CONTRACTOR IS RESPONSIBLE TO REPAIR ALL NEW DAMAGE THEY CREATED DURING THIS PROJECT TO THE SATISFACTION OF THE DEPARTMENT REPRESENTATIVE.
B. EXISTING FIRE ALARM SYSTEM	<ol style="list-style-type: none"> EXISTING MAIN FIRE ALARM PANEL IS LOCATED ON THE GROUND LEVEL IN THE MAIN ENTRANCE LOBBY. THE ELECTRICAL CONTRACTOR IS TO PROVIDE A LINK BETWEEN THE NEW FIRE ALARM SYSTEM AND THE EXISTING FIRE ALARM PANEL FOR THE DURATION OF THE PROJECT. THIS LINK IS TO BE DISCONNECTED AND REMOVED ONCE THE NEW FIRE ALARM SYSTEM IS COMPLETED / COMMISSIONED / ACCEPTED BY THE DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE AND THE AUTHORITY HAVING JURISDICTION. THE EXISTING FIRE ALARM PANEL IS TO REMAIN OPERATIONAL UNTIL THE NEW FIRE ALARM SYSTEM IS COMPLETED / COMMISSIONED / ACCEPTED BY THE AUTHORITY HAVING JURISDICTION. THE EXISTING FIRE ALARM SYSTEM IS TO BE IN FULL WORKING OPERATION BEFORE LEAVING THE COMPLEX AT END OF SHIFT. PROVIDE A VERIFICATION REPORT FOR CIRCUITS AFFECTED AT THE END OF EACH SHIFT.
C. DEMOLITION	<ol style="list-style-type: none"> ONCE THE NEW FIRE ALARM PANEL HAS BEEN COMPLETED / COMMISSIONED / ACCEPTED BY THE DEPARTMENT REPRESENTATIVE AND THE AUTHORITY HAVING JURISDICTION, THE ELECTRICAL CONTRACTOR IS TO DISCONNECT AND REMOVE ALL REMAINING FIRE ALARM SYSTEM, INCLUDING CONDUIT AND WIRING DEVICES. WHERE THE TOTAL REMOVAL IS NOT POSSIBLE, ELECTRICAL CONTRACTOR TO REMOVE CABLING AND BACK BOX / PATCH / PAINT TO MATCH FINISH TO THE SATISFACTION OF THE DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. THE ELECTRICAL CONTRACTOR IS RESPONSIBLE TO: <ol style="list-style-type: none"> FIRE STOP ALL OPENING IN FIRE RATED STRUCTURE.
D. NEW FIRE ALARM SYSTEM	<ol style="list-style-type: none"> THE NEW FIRE ALARM PANEL IS TO BE INSTALLED AS INDICATED. REPLACE THE FIRE ALARM CONDUIT AND WIRING TO BE CLASS 'A' WITHOUT EXCEPTION. INSTALLATION OF NEW COMPONENTS TO BE DONE IN SUCH A WAY TO STRIVE TO ACHIEVE AN OVERALL UNCLUTTERED APPEARANCE, TO THE SATISFACTION OF THE DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE. EXISTING CONDUITS AND WIRING <ol style="list-style-type: none"> EXISTING CONDUITS ARE NOT TO BE RE-USED UNLESS OTHERWISE NOTED. REFER TO SPECIFICATION - WIRING TO BE CLASS 'A'.
E. DOOR HOLDERS	<ol style="list-style-type: none"> CONFIRM ON SITE VOLTAGE FOR THE EXISTING DOOR HOLDERS. PROVIDE RELAYS TO SUIT. A LIMITED QUANTITY OF EXISTING DOOR HOLDERS ARE CONNECTED TO THE FIRE ALARM.
F. DOOR OPERATORS	<ol style="list-style-type: none"> CONNECT EXISTING DOOR OPERATORS SHOWN ON THE DOCUMENTS TO THE NEW FIRE ALARM PANEL. TRACE EXISTING POWER CIRCUITS FOR EACH DOOR OPERATOR. PROVIDE RELAY AT POWER PANEL TO DE-ENERGIZE EXISTING CIRCUITS TO DOOR OPERATOR UPON FIRE ALARM SIGNAL. PROVIDE LABEL AT EACH AFFECTED DOOR OPERATOR TO INDICATE PANEL AND CIRCUITS NUMBER.
G. ELEVATOR RECALL	<ol style="list-style-type: none"> TRANSFER ELEVATOR RECALL TO NEW FIRE ALARM SYSTEM. COORDINATE WORK WITH ELEVATOR CONTRACTOR / PAY ASSOCIATED COSTS. ELEVATORS TO HOME TO THE GROUND FLOOR AND / OR ALTERNATE FLOOR.
H. HORNS	<ol style="list-style-type: none"> PROVIDE NEW HORN LOOPS AS REQUIRED.
I. DUCT SMOKE DETECTORS	<ol style="list-style-type: none"> REPLACE EXISTING DUCT SMOKE DETECTORS.
J. SPRINKLER SWITCHES	<ol style="list-style-type: none"> RECONNECT EXISTING DEVICES TO NEW FIRE ALARM PANEL.
K. FAN CONTROL	<ol style="list-style-type: none"> TRANSFER CONTROL OF EXISTING FANS TO NEW FIRE ALARM PANEL. CONTROL FUNCTION TO REMAIN THE SAME (EMCS). REFER TO DRAWINGS FOR EXISTING LOCATION.
L. SPECIAL ACCESS FOR ELEVATOR SHAFT, ETC.	<ol style="list-style-type: none"> THE ELECTRICAL CONTRACTOR IS RESPONSIBLE TO ARRANGE AND PAY FOR ACCESS TO THESE AREAS.
M. FINAL TEST WITH THE CITY OF OTTAWA	<ol style="list-style-type: none"> THE FINAL FIRE ALARM VERIFICATION REPORT IS TO INCLUDE AUDIBLE LEVELS FOR ALL AREAS. ELECTRICAL CONTRACTOR TO PROVIDE WRITTEN CONFIRMATION THAT THE NEW FIRE ALARM SYSTEM HAS BEEN INSTALLED TO MEET STANDARD CAN/ULC-5524. AT THE COMPLETION OF CONSTRUCTION AND THE NEW FIRE ALARM SYSTEM HAS BEEN VERIFIED, FIRE ALARM REPORT SUBMITTED AND THE DEFICIENCIES CORRECTED, THE ELECTRICAL CONTRACTOR IS TO ARRANGE FOR THE AUTHORITY HAVING JURISDICTION AND DEPARTMENTAL REPRESENTATIVE FOR THE FINAL TEST. THE TEST WILL BE DONE AFTER HOURS (17:00PM TO 12:00PM), AS PER CAN/ULC-5527.
N. CASH ALLOWANCE	<ol style="list-style-type: none"> THE EXISTING FLOOR SLAB IN THE HANGAR AREA INCLUDE GROUND TERMINAL, C/W GROUND WIRE SYSTEM. MECHANICAL CONTRACTOR TO PROVIDE NEW DRAIN IN THE HANGAR SLAB. CARRY \$5,000.00 CASH ALLOWANCE FOR EACH GROUND DAMAGE (TOTAL OF 20 INCIDENTS) TO REPAIR THE SLAB GROUNDING SYSTEM.

revision	description	date
05	RE-ISSUED FOR TENDER	JULY 06/2018
04	ISSUED FOR TENDER	MAY 15/2018
03	ISSUED FOR 100% REVIEW	MAR. 28/2018
02	ISSUED FOR 60% REVIEW	JAN. 19/2018
01	ISSUED FOR 33% REVIEW	DEC. 01/2017



project
PWGSC#R.038348.001 HANGAR T-58
200 COMET PRIVATE, OTTAWA, ONT.
FIRE SUPPRESSION SYSTEM /
SYSTÈME DE SUPPRESSION
D'INCENDIE

drawing
TITLE SHEET - PAGE TITRE

designed	conçu
J. BAZINET BROWN NOV. 30TH, 2017	
drawn	dessiné
J. BAZINET BROWN NOV. 30TH, 2017	
revised	révisé
A. MIKHAEEL NOV. 30TH, 2017	
approved	approuvé
A. MIKHAEEL NOV. 30TH, 2017	
tender	soumission
J.-G. LEDUC PWG Project Manager	Administrateur de projets TPC
project no.	no. du projet
R.038348.001	
drawing no.	no. du dessin
E.001	